REÇU EN PREFECTURE
le 16/09/2026
Application agréée E-legalite.com
10_DE-084-218400885-20260910-DM2026_72-C

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

N° DM/31/1.1/2026-72

Décision Municipale relative à une prestation de remise en état des stades de la ville

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment ses articles L2122-1 et R2122-8

VU la délibération du 20 Mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que suite à la canicule, les stades municipaux de football Gustave RAME, Frédéric BERNAL et annexe à l'école Marie MAURON, ont subi des dégradations et qu'il convient de les remettre en état,

CONSIDERANT la proposition de la société IDVERDE (30320 MARGUERITES) pour la réalisation de cette prestation, jugée économiquement avantageuse pour la Commune,

DECIDE de signer le devis présenté par la société IDVERDE au montant de 8 900 euros H.T.,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget de la commune.

Pernes-les-Fontaines, le 10 septembre 2026
Le Maire, Didier CARLE,

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 16 septembre 2026
Publiée le : 16 septembre 2026
Notifiée le :